ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle ressources humaines

Bureau des personnels d'encadrement
BPE
n° 2022 - 035
Affaire suivie par :
Mikaël GOVIN
Tél : 01 44 62 41 44
Mél : mikael.govin@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 26 janvier 2022

Le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles maternelles et élémentaires
Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements spécialisés
Mesdames et messieurs les directeurs d'E.R.E.A. et directeurs adjoints de S.E.G.P.A.
Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

22AN0016

Objet : Accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement et intégration dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2022

Références :

- Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions
- Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22 octobre 2020 publiées au BOENJS du 5 novembre 2020 et relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021 publiées au BOENJS du 28 octobre 2021
- Note de service du 24-12-2021 de la DE 2-1 publiée au BOENJS n°3 du 20 janvier 2022

La note de service relative au détachement et à l'intégration dans le corps des personnels de direction au titre de 2021 est parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (BOENJS). Vous trouverez, rappelés ci-après, les grandes lignes et le calendrier de ces deux opérations.

PJ : Annexe 1

I - Détachement

A la rentrée 2022, **30 postes sont offerts** au niveau national (30 postes en 2021) pour l'accueil en détachement dans le corps des personnels de direction.
Le détachement dans le corps des personnels de direction est ouvert dans les conditions du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

1. Dépôt des demandes d'accueil en détachement

L'accueil en détachement donnera lieu à un recrutement sur profil directement sur poste. Une fiche de poste descriptive sera publiée par la DGRH sur la « Place de l'emploi public » (PEP) entre **le mercredi 9 février et le mardi 8 mars 2022**.

Pour vous porter candidat au recrutement dans le corps des personnels de direction par la voie du détachement, vous devez déposer votre candidature dans l'application Colibris à l'adresse suivant :
https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/

Le dépôt des dossiers de candidature sera possible sur Colibris entre le **mercredi 9 février 12 h 00 et le mardi 8 mars 2022 12 h 00 (heure de Paris)**.

Le nombre de vœux sur poste est fixé à **3 au maximum** qui porteront uniquement sur les postes dont la liste sera disponible sur le site ministériel à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/recrutement-des-personnels-de-direction-p…
Vous devrez obligatoirement transmettre via l'application Colibris les pièces justificatives suivantes :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- votre dernier arrêté d'avancement d'échelon ;
- un état des services validé par l'autorité hiérarchique.

Toute demande incomplète ne sera pas examinée.

2. Traitement, avis et classement des candidatures

Les candidats dont le dossier aura été présélectionné pour un détachement dans le corps des personnels de direction seront reçus en entretien par le(s) recteur(s) de l'(des) académie(s) d'accueil **entre le mercredi 30 mars 2022 et le mercredi 13 avril 2022.**
Le recteur procédera ensuite au classement des candidats par ordre préférentiel sur chaque poste.

L'administration centrale adressera **le jeudi 21 avril 2022** un courriel à l'ensemble des agents concernés et aux agents retenus les informant de leur accueil en détachement dans le corps des personnels de direction et précisant le poste obtenu.

Les personnels qui ne rejoindront pas leur poste au 1er septembre 2022 perdront le bénéfice du détachement au titre de l'année 2022.

II - Intégration après détachement ou renouvellement de détachement dans le corps des personnels de direction

Les agents accueillis par la voie du détachement dans le corps des personnels de direction depuis au moins 1 an, peuvent solliciter un(e) :

- intégration dans le corps des personnels de direction ;
- renouvellement de détachement dans le corps des personnels de direction ;
- réintégration dans leur corps d'origine.

Bureau des personnels d'encadrement
Tél : 01 44 62 41 44
Mél : mikael.govin@ac-paris.fr
12 boulevard d'Indochine, CS 40 049, 75933 Paris Cedex 19

Il convient de compléter l'annexe 1 et de la faire parvenir au Bureau des personnels d'encadrement (ce.bpe@ac-paris.fr) **au plus tard le vendredi 8 avril 2022.**

III - Calendrier des opérations

Recrutement par détachement		
1	Publication de la fiche des postes ouverts à l'accueil en détachement sur Place de l'emploi public (PEP)	Du mercredi 9 février au mardi 8 mars 2022
2	Saisie par les intéressés de leur dossier de candidature dans l'application Colibris :https://demarches.colibris.education.gouv.fr/rh-detachement-pdir-candidature/ Accusé de réception suite à validation de la candidature	Du mercredi 9 février à 12 h 00 au mardi 8 mars 2022 à 12 h 00
3	Transmission aux académies d'origine et d'accueil de la liste des agents retenus	Mardi 29 mars 2022
4	Entretiens des candidats retenus avec les autorités académiques	Du mercredi 30 mars au mercredi 13 avril 2022
5	Courriel aux candidats retenus pour un accueil en détachement et aux candidats non retenus	Jeudi 21 avril 2022

Demandes d'intégration, de renouvellement, de réintégration		
1	Réception des demandes d'intégration ou de renouvellement de détachement par les services académiques	Au plus tard vendredi 8 avril 2022
2	Évaluation des personnels de direction détachés demandant leur intégration dans le corps	Courant mai 2022
3	Notification aux agents des arrêtés d'intégration ou de renouvellement de détachement	Au plus tard vendredi 1er juillet 2022

Cette note reprend l'essentiel des dispositifs, sans être exhaustive. Aussi est-il vivement recommandé de consulter la note de service publiée au BOENJS afin de prendre connaissance des détails relatifs à ces deux opérations.

Le bureau des personnels d'encadrement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités
et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

signé
Antoine DESTRES

Bureau des personnels d'encadrement
Tél : 01 44 62 41 44
Mél : mikael.govin@ac-paris.fr
12 boulevard d'Indochine, CS 40 049, 75933 Paris Cedex 19